## Résorption d'Habitat Insalubre (RHI) - Sites Madeleine/Ecole/Thiémanté Approbation du bilan de clôture - Prolongation de la concession avec la SEDD

*M. l'Adjoint LOYAT, Rapporteur :* Le Conseil Municipal, par une délibération du 22 mai 1989, a confié à la SEDD une opération de Résorption d'Habitat Insalubre sous forme d'une concession sur les sites des îlots Madeleine, Ecole et Thiémanté, situés :

- Madeleine : derrière l'Eglise entre la rue d'Arènes et la rue de l'Ecole,
- Ecole : entre les rues de Vignier, de l'Ecole et la Place Marulaz,
- Thiémanté : entre la rue d'Arènes et la rue Thiémanté.

En février 1999, cette concession a été prorogée jusqu'en décembre 1999.

Les travaux sont actuellement terminés sur l'ensemble des 3 sites.

Il convient aujourd'hui d'approuver le bilan de clôture de la concession.

Le bilan financier de synthèse s'établit comme suit :

	Dépenses totales TTC	Recettes totales TTC	Différentiel	
RHI Madeleine	2 691 802,31 F	2 692 292,96 F	- 490,65 F	- 74,80 €
RHI Ecole	2 001 094,04 F	2 018 153,97 F	- 17 059,93 F	- 2 600,77 €
RHI Thiémanté	2 178 590,69 F	2 186 471,11 F	- 7 880,42 F	- 1 201,36 €
	6 871 487,04 F	6 896 918,04 F	- 25 431,00 F	- 3 876,93 €

Il apparaît un excédent global de 25 431 F (3 876,93 €) que la SEDD reversera à la Ville.

Du bilan foncier, il ressort que sur l'ensemble des terrains acquis par la SEDD l'essentiel a été cédé à la SAIEMB pour construire des logements sociaux. Il reste aujourd'hui trois parcelles à rétrocéder à la Ville pour être incorporées au domaine public, le tout pour une contenance de 2,07 ares.

Il est proposé au Conseil Municipal de proroger cette concession jusqu'au 31 décembre 2002 afin d'encaisser de la SEDD l'excédent du bilan financier et d'acquérir au franc symbolique les trois parcelles restantes.

Sur la base de ce bilan de clôture, il sera sollicité, auprès de l'Etat, le solde des subventions accordées pour cette opération à hauteur de 80 %.

Sur avis favorable de la Commission Urbanisme, le Conseil Municipal est invité à :

- approuver le bilan de clôture de l'opération RHI Madeleine/Ecole/Thiémanté :
  - \* en encaissant la recette de 25 431 F au chapitre 92.824.758.87013.30100,
  - \* en acquérant les parcelles n° AX 267, 243, 245, au franc symbolique,

- approuver la prorogation de la concession jusqu'au 31 décembre 2002,
- autoriser M. le Maire à signer l'avenant à la convention à intervenir.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 23 novembre 2001.